

Financement du Département pour les premiers projets participatifs dans les collèges publics et privés vauclusiens

En 2019, le Conseil départemental de Vaucluse a mis en place « un budget participatif » pour les collèges publics et privés. Ce dispositif a ouvert la possibilité à chaque collège de proposer des projets pour lesquels ils peuvent se voir allouer une subvention plafonnée à 30 000 €.

Publié le 19 juin 2020

1ère répartition : 606 101,47€ du Conseil départemental de Vaucluse pour 118 projets, couvrant les 4 thématiques

- 92 projets ont été présentés par 33 collèges publics du département, pour un montant total subventionné de 837 669,09€,
- 10 collèges privés ont fait une demande de subvention de 294 239,91€ pour financer 26 projets.

Un dispositif innovant

Les projets doivent obligatoirement s'inscrire dans l'une des quatre thématiques suivantes :

- collège durable,
- collège numérique,
- collège sportif et artistique,
- collège agréable (amélioration du cadre de vie).

Selon le principe adoptée en novembre 2019, la subvention est versée sur deux exercices : un acompte de 50 % la première année et le solde l'année suivante après contrôle par les services départementaux des factures acquittées.



Les crédits s'élèvent à 1 230 000 € pour les collèges publics et 390 000 € pour les collèges privés. Ainsi, le Conseil départemental alloue un budget global de 1 620 000 € à cette opération.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09